AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-10-68 840717

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

3 octobre 1968

A PROPOS DU DESHERBAGE DES CEREALES
(Complément à la note générale)

-=-=-=-=-

1°) Produits destinés principalement à lutter contre les graminées.

Les taux de matière active qui sont indiqués pour l'emploi de ces produits correspondent à une efficacité suffisante en terre franche.

Il s'avère que, pour un certain nombre d'entre eux, en particulier le Néburon et la Méthoprotryne, la quantité de produit actif à utiliser à l'hectare doit être sensiblement augmentée sur les sols lourds, à forte teneur en argile, comme on en rencontre en LORRAINE. Le Néburon devra alors être utilisé à 3kg600 de Matière Active/ha, et la Méthoprotryne à 1kg500 de Matière Active/ha.

A propos de ce dernier produit et bien que, comme pour les autres, il soit conseillé de l'employer le plus tôt possible, il convient de signaler que son efficacité sur le vulpin se prolonge très tard même lorsque cette adventice est prête à monter et de ce fait il peut servir à un éventuel "rattrapage". Le blé par ailleurs supporte bien ce composé jusqu'à l'apparition du 2ème noeud, sauf pendant la période de redressement où il y paraît plus sensible.

Enfin signalons qu'une nouvelle Triazine (G.S.14.260) vient de recevoir une autorisation de vente pour combattre le vulpin en application avant levée de la céréale et de l'adventice. Elle s'utilise à raison de 2kg500 de Matière Active/ha. De même une association de Néburon et de Nitrofène est également autorisée à partir de cet automne (elle doit apporter 2 kg de Néburon + 1 kg de Nitrofène à l'ha).

2°) Produits actifs uniquement sur les dicotylédones.

Les associations de Matière Active dont il est fait état, présentent, d'une manière générale, une gamme d'efficacité étendue et pratiquement assez comparable vis-à-vis des mauvaises herbes annuelles.

Il convient de souligner toutefois que leur action sur les adventices vivaces (liseron, chardon, rumex, gesse...) reste limitée. Ceci tient du fait que leur apparition est généralement plus tardive. Au moment du traitement elles ne sont donc que partiellement sorties et peu développées ce qui ne permet qu'un contrôle passager mais n'assure pas leur destruction totale.

Rappelons qu'en matière de désherbage il est indispensable de lire attentivement les recommandations du fabricant et de s'assurer du débit exact de son appareil de traitement afin d'éviter des erreurs de dosage pouvant entraîner des conséquences fâcheuses.

450

.../...

En outre, dans la plupart des cas, et tout spécialement lors des interventions réalisées après la sortie des mauvaises herbes, le résultat sera lié aux conditions végétatives des adventices. D'une manière générale tout désherbage exécuté pendant une période de sécheresse prolongée est voué à un échec plus ou moins marqué.

GRANDE CULTURE - CULTURES HORTICOLES

LIMACES

En raison de l'humidité persistante, des attaques de Limaces (notamment les Limaces grises), sont à craindre dans de nombreuses cultures. Les colzas sont actuellement particulièrement exposés.

On peut lutter contre ces ravageurs par l'emploi de Métaldéhyde ou "Méta" (alcool solidifié) qui a un effet attractif. Les appâts sont préparés sur la base de 6% de "Méta" et 94% de son. Les granulés du commerce à base de son aggloméré ou de farine compressée donnent généralement de bons résultats à une dose allant de 15 à 30 kgs à l'hectare suivant l'importance de l'infestation. Une nouvelle formule permettant la pulvérisation, est aussi à la disposition des agriculteurs. Elle est particulièrement intéressante pour les grandes cultures.

Il importe surtout d'intervenir en temps utile. Pour cela une surveillance des cultures est indispensable dès la période qui précède la levée. Si les Limaces elles-mêmes sont peu visibles dans la journée, la présence de mucus (bave) peut donner l'éveil.

La protection des cultures doit être entreprise très tôt, les jeunes plantules pouvant être détruites au fur et à mesure de leur apparition. En cas de nécessité on appliquera le traitement dès la levée des semis, sur un sol encore peu couvert, de préférence en fin de journée, avant une nuit humide précédant si possible, un jour assez chaud, sec et ensoleillé. Un temps pluvieux, réduit l'efficacité du "Méta" malgré sa rapidité d'action.

Mentionnons que les Colorants nitrés, employés comme herbicides sur céréales à l'automne, ont une certaine efficacité à l'égard des Limaces à partir de 3 kg/ha de Matière Active. La toxicité de ces produits pour le bétail interdit leur utilisation sur prairies.

-=-=-=-=-=-=-=-=-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.